



BOISSETTES, le 20/09/2015

CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 11 SEPTEMBRE 2015 à 20heures00

L'an deux mil quinze, le onze septembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire pour délibérer sur les affaires courantes de la commune inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT **Adjoints,**

Mme Fabienne CHAILLOT, Mme Fabienne COLIN-FAURE, Mme Florence DECHELLE, M Thierry SEGURA, M. Bernard-Yves FOURNIER, M. Philippe CASSARD **Conseillers Municipaux**

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Franceline ADT-GUILBERT représentée par Mme Fabienne CHAILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fabienne CHAILLOT

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

Délibérations :

- Avenant n°2 au contrat de délégation de distribution publique d'eau potable (annulation délibération 2015/20 portant sur 5 ans de prolongation de la DSP et nouvelle délibération portant sur 3 ans)

M. le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau projet de prolongement du contrat d'affermage de distribution de l'eau (date de début de contrat 31/12/2002, date de fin de contrat 30/12/2017) . La délibération n°2015-20 portant sur une prolongation de l'avenant jusqu'en 2022 doit être annulée suite à l'avis défavorable du Contrôle de Légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne du 20 juillet 2015 : la DSP sera donc prolongée jusqu'en 2020 suite à l'accord favorable donné le 12 août 2015 par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture Monsieur De MAISTRE, et intègrera le renouvellement des branchements plombs encore présents sur le réseau communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ANNULER** la délibération 2015-20,

- **D'ADOPTER** le nouvel avenant de prolongement du contrat d'affermage jusqu'en 2020
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant.

- Autorisation donnée au Maire à présenter la demande de validation de l'agenda Ad'Ap

M. le Maire expose au Conseil Municipal les attendus de la délibération : suite à la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement inscrivant l'accessibilité comme un des objectifs du développement durable et la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui définit les prescriptions applicables en terme d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la commune de Boissettes doit présenter un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer et à présenter la demande de validation de l'agenda Ad'Ap sur 3 ans pour les années 2015 à 2017 pour un montant total de 46 500 euros.

- Abandon de créances FT de 39,76€

Ces créances ont été récupérées dans le cadre du remboursement global de reçu en 2015 de 1 846,60 € pour solde du trop-perçu sur la période de novembre 2011 à novembre 2014,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°1, 2 et 3 de l'exercice 2012 (motif : titres émis suite à double facturation Orange, remboursement global de la double facturation Orange en 2015)

- Prise en charge partielle des frais de scolarité dans les écoles de musique suite aux nouvelles dispositions prises par les communes du Mée, Melun et Vaux-le-Pénil

Les nouvelles dispositions des communes de Melun, Le Mée sur Seine, Vaux-le-Pénil d'appliquer des grilles tarifaires font état de deux types de tarifs : celui des trois villes gestionnaires d'un Conservatoire et celui des autres communes, qu'elles soient situées hors agglomération comme intra agglomération : le tarif annuel désormais appliqué aux familles de notre commune à savoir 1 300 € par personne,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas signer de convention avec les conservatoires et écoles de musique de Melun, Le Mée, Vaux le Pénil,
- **DECIDE** d'allouer pour l'année scolaire en-cours (2015-2016) une aide de 350 € par personne inscrite auprès d'un organisme de formation musicale et artistique, et de verser directement cette aide aux familles sur présentation de la facture de cotisation,

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Président de Melun Val de Seine dans le cadre de l'attribution des fonds de concours

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec le Président de Melun Val de Seine dans le cadre de l'attribution des fonds de concours d'un montant de 22000€ pour la réalisation de travaux dans l'ancien logement de fonction du garde-champêtre.

- Questions diverses :

Commission Finances : Xavier Daras, Adjoint au Maire chargé des Finances fait état d'un budget équilibré en fonctionnement et en investissement pour le 2^{ème} semestre 2015.

Commission Environnement et Espaces Verts : Bernard Yves Fournier, Conseiller municipal met en avant la nécessité d'établir des secteurs dans le village et d'établir un agenda d'intervention sur ces secteurs afin de rendre plus efficaces les travaux d'entretien courants réalisés par les 2 agents communaux, tout en listant un outillage ex-nihilo.

Le Maire prendra arrêté municipal interdisant les dépôts sauvages sur le territoire communal.

Chemin des Noireaux : Rétrocession de parcelles dont la destination sera définie dans le cadre du PLU, pas d'incidences sur le périmètre des clôtures des terrains voisins.

Groupe de travail PLU : Fabienne Chaillot, Conseillère municipale fait état des avancées PLU suite aux 2 réunions avec le cabinet d'études Dutertre (pour le moment phase diagnostic). Le conseil municipal devra débattre sur le PADD d'ici la fin de l'année, préalables aux réunions publiques.

Berges de Seine : Jean-Paul Anglade, adjoint au Maire chargé des travaux s'est rapproché de VNF (Voix Navigables de France) au sujet de la dégradation des berges de Seine. VNF se cantonne à des missions de consulting et ne peut verser de subventions. Possibilité de verbaliser les riverains qui n'entretiennent pas les berges le long de leur propriété. La sauvegarde de la darse est soulevée, menace de disparition d'ici à 7 ans si aucune solution de préservation n'est effective selon VNF.

Internet : Thierry Ségura, Conseiller municipal fait part de l'absence de fonctionnement du réseau Internet Orange sur le secteur des Uzelles depuis plusieurs semaines : les services techniques Orange sont contactés.

CAMVS : le Maire informe le Conseil municipal sur la future gouvernance de Melun Val de Seine suite au rapprochement avec Seine-Ecole au 1^{er} janvier 2016. Les communes de moins de 1000 habitants vont perdre leur 2^{ème} délégué. Un séminaire sur le sujet est prévu le 14 octobre présentant les dimensions que ce rapprochement implique.

Déchetterie : Le Maire informe le Conseil municipal des nouvelles dispositions prises par le SMITOM en matière de passage à la déchetterie du Mée, désormais plus contraignantes pour l'usager.

Prochain Conseil municipal Vendredi 13 Novembre 2015 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,